



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mc
k

21010233



15 JAN. 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0452 580 521

Nom

(en entier) : **EURO - REGISTER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **rue Jean Verkruyts 60 4681 Oupeye****Objet de l'acte : Nomination réviseur - nomination administrateur - correction PV 30/06/2017**

Du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020, il est extrait ce qui suit :

"A l'unanimité, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

L'assemblée générale nomme MAZARS, Réviseurs d'entreprises représentée par Monsieur Xavier DOYEN, Avenue Marcel thiry 77 boîte 4, 1200 Bruxelles, en tant que commissaire de l'entreprise pour une durée de trois ans, venant à échéance au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2023."

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2020, il est extrait ce qui suit :

"L'assemblée générale nomme Monsieur Didier Bondil aux fonctions d'administrateur à partir du 17/11/2020, venant à échéance au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Par décision du conseil d'administration, la sprl SBDS CONSULTING, agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent, Monsieur Erik VAN GOETHEM, exerce depuis le 1^{er} juillet 2016, la fonction de Directeur Général.

Correction du PV du 30/06/2017 : la sprl SBDS CONSULTING, agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent, Monsieur Erik VAN GOETHEM, dispose des pouvoirs pour assurer la gestion journalière de la société sous sa seule signature, dans le cadre de la stratégie générale du groupe ALDES.

Sont donc exclues les opérations commerciales qui engagent la société à plus d'un an, les opérations financières, et la mise en œuvre de poursuites judiciaires ou de toute procédure légale à l'encontre de tiers."

Déposés en même temps :

- PV du 17/11/2020 et du 26/06/2020

- Procuration en faveur de l'ASBL UCM Guichet d'Entreprises représentée par Madame Annick Boutet

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 25/01/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).